Université de Sherbrooke

Faculté des lettres et sciences humines
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Téléphone : 819-821-7211
Télécopieur : 819-821-7238

PHI 373 – Sagesses autochtones (3 cr.)
Plan de cours – Hiver 2026
Mardi, 8 h 50 à 11 h 40, local A6-2004

Enseignant : Claude Gélinas
Bureau : A5-2024
Téléphone : 819 821-8000, poste 62814
Courriel : claude.gelinas@usherbrooke.ca
Moodle : https://moodle.usherbrooke.ca/

OBJECTIF

Saisir l'originalité des philosophies autochtones par rapport à la tradition philosophique occidentale, de même que les bases épistémologiques et métaphysiques des cosmologies, des éthiques et des savoirs autochtones.

CONTENU

Analyse critique de textes d'intellectuels autochtones, situés dans leur contexte de production historique et politique. Adaptation des philosophies autochtones dans le cadre du colonialisme et des mouvements contemporains d'affirmation.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
5 janvier	**Introduction – objectifs et contenu**
	Première partie : la dimension historique
12 janvier	**1 - De la diversité au panindianisme** Thomas, Robert K. (1965). Pan-indianism. Midcontinent American Studies Journal, 6(2): 75-83.
19 janvier	**2 - Le contexte colonial** Parkin, E. (2010). The Sources and Resources of Our Indigenous Theology: An Australian Aboriginal Perspective. The Ecumenical Review, 62: 390-398.
	Deuxième partie : la dimension symbolique
26 janvier	**3 - Les ontologies** Todd, Zoe. (2016). An Indigenous Feminist's Take on the Ontological Turn: 'Ontology' Is Just Another Word for Colonialism. Journal of Historical Sociology, 29(1): 4-22.

2 février	**4 - Les valeurs** Deloria Jr., Vine. (2003 [1973]). God is Red. A Native View of Religion. Fulcrum Publishing, p. 61-96.
9 février	**5 - Les récits** Hernandez, Nimachia (2003). Indigenous Identity and Story. The Telling of Our Past in the Sacred Homeland, dans C. R. Prentiss (dir.). Religion and the Creation of Race and Ethnicity: An Introduction. New York University Press, p. 61-84.
16 février	**6 - Les ritualités** Gonzalez, M. B. et al. (2024). Planting the seed: using research as a tool to revitalize puberty ceremonies in Anishinaabe communities. Qualitative Research Journal, 24(5): 473-490.
23 février	**Examen intra**
2 mars	**Semaine de relâche**
Troisième partie : la dimension sociale	
9 mars	**7 - La démarche de guérison** Rachédi, L. et R. Mathieu. (2010). Le processus de guérison des Premières Nations : entrevue avec Richard Kistabish, Vice-président de la Fondation autochtone de guérison. *Nouvelles pratiques sociales*, 23(1): 10-25.
16 mars	**8 - La dimension identitaire** Fiola, Chantal. (2021). Returning to Ceremony. Spirituality in Manitoba Métis Communities. University of Manitoba Press, chapitre 9.
23 mars	**9 - Contrôle et propriété** Jocks, Christopher Ronwanièn :te. (1996). Spirituality for Sale: Sacred Knowledge in the Consumer Age. American Indian Quarterly, 20(3-4): 415-431.
30 mars	**10 - Le droit des spiritualités autochtones** Lindberg, Darcy. (2018). Miyo Nehiyawiwin (Beautiful Creeness): Ceremonial Aesthetics and Nehiyaw Legal Pedagogy. Indigenous Law Journal at the University of Toronto, Faculty of Law, 16: 51-66.
6 avril	**11- Mythes et réalités – synthèse** Tinker, George E. (1992). Spirituality, Native American Personhood, Sovereignty and Solidarity. The Ecumenical Review, 44(3): 312-324.

13 avril	**Examen final**

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DU COURS

Le cours comportera trois étapes d'évaluation : un examen de mi-session (40%), un examen final (40%) et un travail d'équipe (20%). Dans le cas exceptionnel où les conditions sociosanitaires ne permettraient pas la tenue de tests et d'examens en classe, les évaluations seront faites au moyen de la plateforme Moodle. L'utilisation d'intelligence artificielle générative en vue d'une assistance pour les évaluations n'est pas permise.

Examen de mi-session (en classe, 23 février)

Examen portant sur le contenu des rencontres une à six. Trois questions à développement seront posées et l'étudiante ou l'étudiant devra répondre à deux d'entre elles (2 pages par question, simple interligne).

Examen final (en classe, 13 avril)

Examen portant sur le contenu des rencontres sept à onze. Trois questions seront posées et l'étudiante ou l'étudiant devra répondre à deux d'entre elles (2 pages par question, simple interligne).

Les examens auront lieu dans une salle d'informatique et via la plateforme Moodle. Le questionnaire sera libéré au début de la période d'examen et la consultation des notes de cours et des textes en lecture obligatoire sera permise.

Les critères d'évaluation pour les examens sont l'exactitude de la réponse à la question, la qualité de l'exposition des notions vues en classe et l'intégration pertinente du contenu des lectures obligatoires.

Travail d'équipe (4 avril)

Chaque équipe devra produire une capsule vidéo dans laquelle seront présentées et discutées les différentes dimensions d'un sujet d'actualité en lien avec les cultures et les spiritualités autochtones. Chaque présentation doit comporter les points suivants :

- une présentation sommaire de l'enjeu d'actualité retenu;
- une présentation des différentes dimensions qui recoupent les contenus abordés en classe;
- une proposition argumentée d'avenue pouvant être envisagée pour une résolution éthique de la problématique.

Les équipes seront formées par l'enseignant.

Durée du document vidéo : 20 minutes

Dépôt du lien de la vidéo Teams sur le site Moodle du cours au plus tard le 4 avril.

Le travail sera évalué en fonction des éléments suivants :

- la capacité à identifier et à présenter les différentes dimensions du cas à l'étude;
- la capacité d'établir des parallèles entre le cas à l'étude et les notions vues en classe;
- la capacité à identifier une stratégie de résolution éthiquement ancrée.

POLITIQUE EN MATIÈRE D'UTILISATION DE L'IA

L'utilisation d'intelligence artificielle générative en vue d'une assistance pour les évaluations en classe n'est pas permise.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Clifton, James (dir.). (1990). The Invented Indians. Cultural fictions & Government Policies. Transactions Publishers.
Cox, James L. (2007). From Primitive to Indigenous: The Academic Study of Indigenous Religions. Ashgate Publishing Ltd.
Cox, James L. (dir.). (2013). Critical Reflections on Indigenous Religions. Ashgate Publishing Ltd.
Crépeau, Robert et Marie-Pierre Bousquet (dir.). (2012). *Dynamiques religieuses des autochtones des Amériques. Vers de nouvelles méthodes*. Karthala.
Deloria Jr, Vine. (1997 [1995]). Red Earth, White Lies: Native American and the Myth of Scientific Fact. Fulcrum Publishing.
Deloria Jr, Vine. (1999). For This Land: Writings on Religion in America. Routledge.
Gélinas, Claude et Guillaume Teasdale (dir.). (2007). Les systèmes religieux amérindiens et inuit : perspectives historiques et contemporaines. Muséologie In-Situ et L'Harmattan.
Gélinas, Claude, Raphaël Mathieu Legault-Laberge et Sébastien Lebel-Grenier (dir.). (2024). International Perspective of Indigenous Religious Rights. Brill.
Grant, John W. (1984). Moon of Wintertime. Missionaries and Indians of Canada in Encounter Since 1534. University of Toronto Press.
Hartney, Christopher et Daniel Tower (dir.). (2017). Religious Categories and the Construction of the Indigenous. Brill.
Johnson, Greg et Siv Ellen Kraft (dir.). (2017). Handbook of Indigenous Religion(s). Brill.
Laugrand, Frédéric. (2002). Mourir et renaître. La réception du christianisme par les Inuit de l'Arctique de l'Est canadien. Presses de l'Université Laval.
Laugrand, Frédéric et Jarich Oosten (dir.). (2007). La nature des esprits dans les cosmologies autochtones. Presses de l'Université Laval.
Lischke, U. et D.T. McNab (dir.). (2005). Walking a Tightrope. Aboriginal People and Their Representations. Wilfrid Laurier University Press.
Niezen, Ronald. (2000). Spirit Wars. Native North American Religious in the Age of Nation Building. University of California Press.
Owen, Suzanne. (2008). The Appropriation of Native American Spirituality. Bloomsbury Publishing.
Perrin, Michel. (2002). Le chamanisme. Presses universitaires de France.
Shrubsole, Nicolas. (2019). What Has No Place, Remains: The Challenges for Indigenous Religious Freedom in Canada Today. University of Toronto Press.
Washburn, Wilcomb E. (dir.). (1978-2001). Handbook of North American Indians, 17 volumes, Smithsonian Institution, (Arctic [vol. 5], Subarctic [vol. 6], Plains [vol. 13], Northeast [vol. 15], Northwest Coast [vol. 7]).
Weaver, Jace (dir.). (1998). Native American Religious Identity. Unforgotten Gods. Orbis Books.

APPLICATION DES POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 15% d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

Intégrité intellectuelle – plagiat et autres délits relatifs aux études

Nous vous invitons à lire attentivement le document informatif sur l'intégrité intellectuelle (page suivante), à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle, onglet Apprentissage et réussite de la section Étudiant dans le site Internet de l'Université, et à effectuer le Quiz antiplagiat.

Veuillez également prendre connaissance de la section 9 du *Règlement des études*, portant sur la discipline. Le Règlement se trouve sur le site Internet du bureau du registraire.

Tout cas de plagiat ou toute autre manœuvre visant à tromper mènera au dépôt d'une plainte auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté, en vertu de la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – Définitions du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne, des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui ou du contenu, de toute forme, généré par un système d'intelligence artificielle (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source et la référence adéquate);
b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
d) fournir ou obtenir toute forme d'aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle), pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel non autorisé de toute forme (incluant le matériel numérique et celui généré par un système d'intelligence artificielle) avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; […]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web, d'un contenu de toute forme généré par un système d'intelligence artificielle, ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets; Document d'information;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données… sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- obtenir de l'aide non autorisée, incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle, pour une production évaluée;
- utiliser du matériel non autorisé généré par un système d'intelligence artificielle avant ou pendant une production évaluée;
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
A+	92 à 100 %	4,3	Excellent
A	87 à 91 %	4,0	
A−	84 à 86 %	3,7	
B+	81 à 83 %	3,3	Très bien
B	78 à 80 %	3,0	
B−	75 à 77 %	2,7	
C+	72 à 74 %	2,3	Bien
C	69 à 71 %	2,0	
C−	66 à 68 %	1,7	
D+	63 à 65 %	1,3	Passable
D	60 à 62 %	1,0	
E	0 à 59 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.